

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient Présents : : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, DESTRUEL Benjamin, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, TALARON Christophe, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés : SOENEN Bernard, FREVILLE Franck, ANESI Joëlle

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres Présents : 18
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 18
Nombre d'absents non représentés : 3

Secrétaire de séance : VEZY Anne

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Délibération 2026_01_05

Objet : Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification portait sur la clarification du secteur Aquaforest (STECAL) pour intégrer les préconisations paysagères et de protection face au risque incendie

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,

Vu la délibération en date du 20 février 2019 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la modification simplifiée n°1 approuvée le 10 mars 2021

Vu la modification de droit commun n°1 approuvée le 28 février 2024,

Vu la délibération 2024_10_07 du 30 octobre 2024 prescrivant la modification n°2 du Plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire du 11 septembre 2025 prescrivant la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu l'avis conforme en date du 31 octobre 2025 de l'autorité environnementale,

Vu l'avis favorable en date du 10 novembre 2025 de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,

Vu l'arrêté 2025-06 de Monsieur le Maire du 18 novembre 2025 prescrivant l'enquête publique de la modification n°2 du PLU, qui s'est déroulée du 8 au 23 décembre 2025,

Vu l'absence de remarques lors de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet d'une mise à jour pour tenir compte de l'avis de l'Etat : mise à jour du PAC feu de forêt de 2021 et l'arrêté préfectoral du 28 mars 2025 modifiant les modalités de réalisation des obligations légales de débroussaillement dans le Gard ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents,

- **APPROUVE** la modification apportée au projet de PLU.
- **APPROUVE** la modification de droit commun n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Bagard aux jours et heures habituels d'ouverture.
- **INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de Bagard durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (dépôt sur @ctes, premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal, mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

La secrétaire de séance
Anne VEZY



Le Maire
Thierry BAZALGETTE




Certifié conforme,
Fait à Bagard le
Le Maire
Thierry BAZALGETTE



Publiée par affichage en Mairie le